



CCN66 - calcul CT avec maladie

Par **Bigus**, le **04/05/2024** à **12:09**

Bonjour,

Je suis cadre classe 1 niveau 1 dans une asso relevant de la CCN66 depuis janvier 2024. Ayant une surcharge importante de travail sur le 1T24, l'employeur a accepté de reporter exceptionnellement mes congés trimestriels de 5 jours sur juillet. Je suis actuellement en arrêt maladie, du 20 avril au 13 mai et je vais reprendre le travail le 14 mai. Durant cette période de maladie, l'employeur a mis fin à ma période d'essai. Mon contrat se termine le 28 mai. Je souhaiterais poser mes CT à mon retour de maladie pour ne pas les perdre, à savoir le report du 1T24 + ceux du 2T24.

Je ne vois pas dans la littérature comment sont calculés le nombre de jours de CT en cas de maladie. Pouvez-vous m'indiquer combien de jours puis-je poser selon la CCN66 au total?

Et si l'employeur a l'obligation d'accepter que je pose ces congés pour ne pas les perdre?

Avec mes plus vifs remerciements